



Conditions d'utilisation

Ce document établit les conditions pour l'utilisation et le partage de contenu sur la plateforme en ligne **Geneva Youth Call (GYC)**.

L'onglet "*Contribuer*" permet aux **contributeurs(trices)** de partager du contenu sur la plateforme en tant que **Problem Witness** ou **Problem Solver**.

Les contributeurs(rices) peuvent partager du contenu uniquement en remplissant les formulaires disponibles sur la plateforme. Lors de la soumission d'un formulaire, le(la) contributeur(rice) doit accepter les conditions présentes, l'utilisation de ses données et doit attester que son contenu ne va pas à l'encontre des valeurs du GYC. La soumission du formulaire et donc du contenu ne peut être faite que si le(la) contributeur(rice) accepte ces trois conditions à l'aide des cases à cet effet.

Vérification de la contribution par GYC

Le GYC exige que toute proposition respecte ses valeurs édictées ainsi que la [Charte d'éthique et de déontologie des hautes écoles universitaire et spécialisée de Genève](#) avant et après sa publication sur la plateforme. Chaque proposition est vérifiée et le GYC se réserve le droit de ne pas accepter une contribution. Une contribution précédemment publiée sur la plateforme peut être retirée s'il s'avère que le contenu ne respecte pas ces conditions.

Brevetage d'une contribution

Lorsqu'un(e) contributeur(rice) partage un contenu sur la plateforme, celui-ci est disponible pour n'importe qui ou pour n'importe quelle utilisation, et n'est donc pas protégé par un brevet. Il est de la responsabilité des contributeurs(rices) de prendre les mesures nécessaires afin de protéger leur contenu. Les contributeurs(rices) acceptent que leur contenu soit librement accessible, utilisé et consultable à tout moment.

Contributions et plateformes de médias sociaux

En soumettant du contenu, les contributeurs(rices) acceptent que le Geneva Youth Call puisse le partager sur ses réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Twitter et LinkedIn). Les données des contributeurs(rices) n'apparaîtront en aucun cas.

Partage des adresses de contact avec des tiers

Le GYC offre aux contributeurs(rices) la possibilité d'être contacté(e)s par des tiers. Les contributeurs(rices) doivent explicitement exprimer leur consentement à fournir leur adresse électronique à des tiers. L'adresse de contact d'un(e) contributeur(rice) ne sera partagée que si le consentement explicite, à travers le formulaire de contribution, a été obtenu.

En outre, toute personne souhaitant contacter un(e) contributeur(rice) (un(e) demandeur(se)) doit émettre une demande de contact par mail à l'équipe du GYC. L'équipe GYC analyse chaque demande afin d'éviter tout abus. En outre, le(la) demandeur(se) et le(la) contributeur(rice) doivent tous deux accepter d'échanger leur adresse de contact. De cette manière, le GYC s'assure qu'aucun abus n'est commis. Dans le cas contraire, le GYC ne communiquera pas les adresses de contact.